



Vices cachés chaudiere a gaz

Par Bassou

Bonjour,

En juillet 2025, j'ai acheté une maison.

On m'avait dit que la chaudière (une Viessmann)avait 19 ans, mais qu'elle pouvait durer encore quelques années. Un mail du chauffagiste l'atteste.

A mon arrivée dans les lieux, j'ai voulu me doucher, mais il n'y avait pas d'eau chaude. Un chauffagiste est venu, a ouvert la chaudière, et a constaté que le corps de chauffe était fissuré en deux endroits et qu'une turbine radiale était défectueuse. J'ai pu prendre quelques douches chaudes, mais après une quinzaine de jours de chauffage, en novembre dernier, la chaudière s'est arrêtée net.

La réparer m'aurait coûté plus de 3500 euros. Le chauffagiste m'a conseillé, en raison de l'âge de l'appareil, d'en acheter une neuve (d'environ 8000 euros). J'ai conservé l'ancienne chaudière pour une expertise potentielle, et ai réalisé quelques vidéos devant un témoin qui prouve qu'il est impossible de faire redémarrer la chaudière.

L'agence immobilière se défait, et me dit que le vendeur n'est pas responsable, parce qu'il a régulièrement entretenu la chaudière.

Envie d'envoyer tout ce beau monde au tribunal. Mais ai-je une vraie chance de gagner ?

Je vous remercie de votre aide et de vos conseils

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oubliez l'agent immobilier, votre seul recours peut être envers le vendeur.

Ensuite il faudra prouver que le défaut existait avant la vente, c'est a priori compliqué de faire une expertise si vous avez déjà remplacé la chaudière, une vidéo ne prouve rien, de nos jours c'est très facile d'en fabriquer de toute pièce.

Le coût d'une procédure peut dépasser le prix de la chaudière neuve, sans garantie d'être dédommagé.

Consultez un avocat.

Par Bazille

Bonjour,

Une chaudière de 19 ans, n'est pas franchement neuve, même si on dit qu'elle est en bon état de marche, et même si elle est entretenue régulièrement.

C'est quand même un peu prévisible?..

Je doute que l'on puisse obtenir « un vice de forme » sur un objet aussi vieux

Par isernon

bonjour,

avez-vous vérifié le fonctionnement de la chaudière lors des visites avant votre achat, surtout si vous saviez qu'elle était en place depuis 19 ans ?

salutations